

HONORAIRES DE TRANSACTION HABITATION

(A compter du 1^{er} janvier 2026)

* * * * *

Ces honoraires sont liés au mandat de vente, ils sont à la charge du vendeur et sont exigibles à la signature de l'acte authentique.

HONORAIRES LOCATION HABITATION

Prix de vente	Honoraires TTC
Jusqu'à 15 000€	2 000€
De 15 001€ à 30 000€	3 000€
De 30 001€ à 80 000€	10%
De 80 001 à 120 000€	9%
De 120 001 à 195 000€	8%
De 195 001 à 250 000€	7%
De 250 001€ à 400 000€	6%
De 400 001€ à 500 000 €	5%
Au-delà de 500 000€	4%

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus, mentionne les tarifs maximums pratiqués par Delage Immobilier en application de l'arrêté du 26 janvier 2022, modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

Pour le locataire :

Un mois de loyer hors charges dans la limite de **11€/m²** dont **8€/m²** pour la visite des lieux, la constitution du dossier, la rédaction du bail et **3€/m²** pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée.

Pour le propriétaire :

Un mois de loyer hors charges dont **8€/m²** pour la visite des lieux, la constitution du dossier, la rédaction du bail et **3€/m²** pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée.

HONORAIRES DE TRANSACTION PROFESSIONNEL

(A compter du 1^{er} janvier 2026)

* * * * *

Ces honoraires sont liés au mandat de vente et sont exigibles à la signature de l'acte authentique.

HONORAIRES LOCATION PROFESSIONNEL

Prix de vente	Honoraires TTC
Jusqu'à 100 000€	10%
De 100 001€ à 300 000€	9%
De 300 001€ à 500 000€	8%
Au-delà de 500 000€	7%

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus, mentionne les tarifs maximums pratiqués par Delage Immobilier en application de l'arrêté du 26 janvier 2022, modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

Pour le locataire :

Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail : 7% TTC du loyer annuel hors charges

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 7% TTC du loyer annuel hors charges

Pour le propriétaire :

Honoraires de visite, de constitution de dossier du locataire et de rédaction de bail : 7% TTC du loyer annuel hors charges

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 7% TTC du loyer annuel hors charges

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

6.50% HT des loyers encaissés soit 7.80% TTC des loyers encaissés.